Siège Social 15 rue David D'Angers
49460 MONTREUIL JUIGNE
Tél / 02 41 42 34 73 / 06 08 26 44 33
Email : mjathletisme@mjathletisme.fr
Site : www.mjathletisme.fr

BULLETIN D'ADHESION MARCHE NORDIQUE 2024 – 2025

Pour les licenciés de la saison passée N° de Licence Obligatoire : N°
Nom du club fréquenté Saison 2023-2024 : _____

NOM : (Majuscules) : Prénom : Sexe : ☐ M / ☐ F

Date de naissance : Lieu Nationalité : F ☐ Autre : ☐ Pays :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone : Mobile

COTISATION 2024- 2025

Licence Marche Nordique 145 €

Dans le cas d'une réinscription La cotisation est ramenée à 135 euros si la licence est prise avant le 31 août 2024. Au-delà de cette date, la cotisation sera de 145 euros.

Possibilité de règlement en trois fois (septembre – octobre – novembre) à l'ordre de MJ ATHLÉTISME

Modes de paiement acceptés : Chèque, virement, numéraire, CB, Chèques Vacances, Coupons Sport, Chèques Sport & Bien être).

⊗ A partir du 01 Septembre, pour les règlements en chèques vacances, coupons sport, sport & bien être, CB, le montant de la cotisation est augmenté de 5 € afin de couvrir les frais de gestion.

A partir du 2ème adhérent d'une même famille, il est appliqué une remise de 10 € par adhérent supplémentaire.

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS (COUVERTURE ASSURANCE).

Dossier complet à envoyer à MJ ATHLÉTISME 15 rue David D'Angers 49460 MONTREUIL JUIGNÉ ou à remettre aux entraîneurs, en cours de séance.

LE MAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS

Tenue vestimentaire Adultes : Maillot = 25€ Short = 20€ Veste = 15€

Besoin d'une facture : Indiquer le nom de la personne à qui l'adresser :

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Fait à :	Lundi	14h15 à 16h15	Rassemblement stade Pierre Conotte
Le :	Mercredi	09h15 à11h15 18h30 à 19h45	Rassemblement stade Pierre Conotte
Signature	Vendredi	14h15 à 16h15	Rassemblement stade Pierre Conotte
	Samedi	09h15à 11h15	Rassemblement stade Pierre Conotte

CHARTE DU CLUB ET REGLEMENT

Engagements des entraîneurs et des dirigeants

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Mettre à la disposition des athlètes un encadrement composé d'intervenants compétents.
- Promouvoir l'esprit sportif et ses valeurs de solidarité, de respect, de dépassement de soi.
- Organiser et indemniser les déplacements aux compétitions dans les conditions prévues de la circulaire financière.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club.
- S'assurer de la formation des entraîneurs et officiels.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.

Engagements de l'athlète (et parents d'athlètes pour les mineurs)

- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants.
- Respecter les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements.
- Porter le maillot du club lors des compétitions ou lors des sorties clubs.
- Se donner les moyens pour progresser en participant aux entraînements avec assiduité et motivation.
- Participer à la vie du club (covoiturage, bénévolat, etc.).
- **Catégorie U10 / U12 :**
  Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, et aux rassemblements mensuels de ces catégories.
- **U14 / U16 / U18 / U20 / U23 :**
  Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, une compétition en salle et pour la saison estivale deux compétitions. (Aux départementaux individuels et par équipe pour les **U14 / U16**).
- Honorer les sélections et qualifications dont il ferait l'objet (Equip'Athlé, Interclubs, divers championnats).

Engagements des parents d'athlètes (pour les mineurs)

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions...).
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires et informer l'entraîneur des absences éventuelles.
- Le responsable effectue un pointage et alerte les parents.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée).